



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS NUMERIQUES INTITULES "ATELIERS POP-UP NUMERIQUE" PAR L'ASSOCIATION AUBERFABRIK A L'ESPACE NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 2 AVRIL 2022 A 10H00 ET 11H15**

**DÉCISION N° DM-22-085  
EN DATE DU 08 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2022,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'atelier numérique de l'association Auberfabrik représentée par Madame Dolores MIJATOVIC, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 15, impasse du Pont Blanc – 93300 AUBERVILLIERS, le samedi 2 avril 2022 à 10h00 et 11h15 à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Auberfabrik représentée par Madame Dolores MIJATOVIC, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 15, impasse du Pont Blanc – 93300 AUBERVILLIERS, un contrat de prestation de service pour l'animation de deux ateliers numériques intitulés « ateliers pop-up numérique », le samedi 2 avril 2022 à 10h00 et 11h15 à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à cinq cents euros les deux ateliers (500,00 € T.T.C.) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220308-lmc1H9365H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/03/2022  
Date de Publication : 10/03/2022